Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret Présidentiel n° 2021-131 du 29 septembre 2021, chargeant Madame Najla Bouden épouse Romdhane de former un gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles, notamment son article 16.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Madame Najla Bouden épouse Romdhane est chargée de former un gouvernement.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 29 septembre 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Par décret Présidentiel n° 2021-133 du 29 septembre 2021.

Il est mis fin aux fonctions, de Monsieur Moez Ouertani, conseiller principal auprès du Président de la République chargé des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile, à compter du 1er octobre 2021.

Par décret Présidentiel n° 2021-134 du 29 septembre 2021.

Il est mis fin aux fonctions, de Monsieur Maher Ben Rayana, conseiller principal auprès du Président de la République chargé des dossiers sociaux, à compter du 1er octobre 2021.

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret Présidentiel n° 2021-132 du 29 septembre 2021.

Monsieur Chokri Chniti, conseiller des services publics, est chargé de diriger l'Etablissement de la radio tunisienne à titre temporaire.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE

Par arrêté du ministre des transports et de la logistique du 29 septembre 2021.

Les Messieurs mentionnées ci-dessous, sont désignés membres au comité national de recherche et de sauvetage:

- Le colonel Ali Laabidi, le chef du centre de coordination de sauvetage, membre représentant du ministère de la défense nationale, en remplacement du lieutenant-colonel Dorra Chahata,

- Le lieutenant-colonel Chaker Khazri membre représentant de l'armée de terre au ministère de la défense nationale, en remplacement du lieutenant-colonel Sami Sakka,

- Le colonel Kais Khiari, membre représentant de l'armée de l'air au ministère de la défense nationale, en remplacement du lieutenant-colonel Isam Bel Haj Amer.

MINISTERE DU TOURISME

Par arrêté du ministre du tourisme du 21 septembre 2021.

Monsieur Mohamed el Mahdi Belhadj Ali, colonel de la garde nationale, est chargé des fonctions de directeur à l'unité de gestion des ports de plaisance au ministère du tourisme.

Par arrêté du ministre du tourisme du 21 septembre 2021.

Monsieur Zayed Salah, administrateur général, est chargé des fonctions de directeur du bureau des établissements sous-tutelle du ministère au ministère du tourisme.

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie www.jurisitetunisie.com 2021